

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de séance du 14 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian ETCHART, Maire.

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice	19
Présents	17
Votants	18
dont Pouvoirs	01

**Présents : M. le Maire** : Christian ETCHART

**MM les Adjoints** : A. Ducruet, A. Blanc, B. Duret, C. Duprez, A. Costa

**MM les Conseillers** : E. Dubettier, A. Favre, J. Couté, P. Meylan, L. Théraulaz, J.L. Bocquet, C. Charra, C. Seifert, C. Mabut, C. Decroux, C. Gicquel

**Pouvoirs : V. Claret-Tournier** donné à A. Blanc

**Absent** : A. Desmet

**A été nommée secrétaire** : A. Blanc

### Bail du Crédit agricole : renouvellement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le crédit agricole loue le rez de chaussée de la maison, Chaffard depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le bail ayant expiré au 31 décembre 2011, il est nécessaire d'en conclure un nouveau.

Monsieur le Maire propose de le renouveler dans les mêmes conditions mentionnées dans la délibération « Installation de l'agence du crédit agricole au Châble » du 10 décembre 2002, à partir du 1 janvier 2012 pour une durée de neuf années.

Après exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le renouvellement du bail de l'agence du crédit agricole au Châble et charge Monsieur le Maire de signer le renouvellement du bail et toutes pièces se rapportant.

### Attribution d'une subvention exceptionnelle

Considérant l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que la commune a été destinataire d'une demande de subvention pour la mise en route de l'association « Les ânes et moi » en date du 11 septembre dernier.

Cette association qui a vu le jour le 9 juillet 2014 sur la commune de Beaumont a pour vocation de mettre à profit les qualités des ânes auprès de personnes fragilisées psychologiquement ou socialement en pratiquant des activités de communication, d'éveil de positionnement, de motricité, tout en les valorisant au contacts de ces animaux.

Afin de démarrer dans de bonnes conditions, il est proposé aux membres du conseil municipal l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € auprès de l'association « Les ânes et moi », siège social domicilié Route des Pitons à Beaumont 74160, immatriculée au numéro W743002042 auprès de la Sous-Préfecture de Saint Julien en Genevois.

## Décision modificative n°3

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, la décision modificative suivante :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses :

60611 : Eau et assainissement :	+ 9 000 €
60633 : Fourniture de voirie	+ 34 000 €
61523 : Voies et réseaux:	+ 18 000 €
6411 : Personnel titulaire :	+ 25 000 €
6453 : Cotisations aux caisses de retraites :	+ 5 000 €
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement :	- 57 025 €
6574 : Subventions de fonctionnement aux associations :	+ 8 000 €

**Sous - total :** + 41 975 €

#### Recettes :

7022 : Coupes de bois :	+28 000 €
7381 : Taxes additionnelles aux droits de mutations :	+34 623 €
7411 : Dotation globale de fonctionnement :	- 36 345 €
74121 : Dotation de solidarité rurale :	+ 4 931 €
748314 : Dotation unique de compensation spécifique de taxe professionnelle :	+ 1 000 €
74834 : Etat Compensation au titre des exonérations de taxes foncières :	+ 1 034 €
74835 : Etat Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitations :	+ 2 300 €
7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion :	+ 2 668 €
775 : Produits des cessions d'immobilisations :	+ 3 200 €
7788 : Produits exceptionnels divers :	+ 464 €

**Sous - total :** + 41 975 €

### Section d'investissement

#### Dépenses :

165 : Dépôts et cautionnement reçus :	+700 €
2135 : Installations générales, agencements et aménagements des constructions :	+ 30 000 €
2151 : Réseau de voirie :	+ 12 300 €
2152 : Installation de voirie :	+ 5 000 €
21534 : Réseaux d'électrification :	+ 4 000 €
21578 : Autre matériel et outillage de voirie :	+ 5 000 €
2181 : Installations générales, agencements aménagements divers :	- 4 000 €
2315 : Installations, matériel et outillage techniques :	- 76 600 €
2318 : Autres immobilisations corporelles :	+ 26 000 €

**Sous-total :** + 2400 €

#### Recettes :

165 : Dépôts et cautionnement reçus :	+ 2400 €
---------------------------------------	----------

**Sous-total :** + 2400 €

## Forêt communale-Coupe de Bois 2015

Monsieur le Maire fait part de la proposition d l'Office nationale des forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- demande que la destination des coupes soit conforme aux tableaux portés ci-après.

En cas de lot de faible valeur, d'un volume de moins de 15 m cubes et ne présentant pas de risques anormaux en vue d'une exploitation par les particuliers, selon une expertise que l'ONF s'engage à fournir, le Conseil Municipal autorise la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers.

En cas de lot de faible valeur, d'un volume de moins de 15 m cubes et présentant, selon une expertise ONF, une dangerosité incompatible avec une exploitation faite par des particuliers, le Conseil municipal sollicite l'intervention de professionnelles pour exploiter ces bois en vue d'une vente de gré à gré à des particuliers en bois bord de route ou abattus sur parterre de coupe.

Ainsi fait et délibéré jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

C. ETCHART

